Schéma de développement du territoire

Proposition d'objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire

Introduction

Afin de favoriser la participation dans le processus d'établissement du schéma de développement du territoire (SDT), le législateur a souhaité soumettre les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire qu'il doit contenir à la consultation du Conseil économique et social de Wallonie, du Pôle « Aménagement du territoire » et du Pôle « environnement » ainsi qu'aux personnes et instances que le Gouvernement juge utile de consulter.

Il s'agit de la première étape de la procédure telle que prévue dans le Code du Développement Territorial (CoDT).

Cette première concertation s'inscrit dans la droite ligne de la déclaration de politique régionale 2014-2019 qui précise que :

« *Pour concrétiser sa vision stratégique du territoire wallon, le Gouvernement actualisera par ailleurs le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), en concertation avec les acteurs pertinents et en cohérence avec les objectifs du Plan Marshall. Cette actualisation s'opèrera en confortant le rôle stratégique de cet outil, sa valeur d'orientation et son articulation avec les politiques de redéploiement économique de la Wallonie, et en le ciblant sur son échelle d'intervention suprarégionale et régionale*. ».

La proposition d'objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire dont le Gouvernement wallon a pris acte le 8 juin 2017 a été établie sur la base de l'analyse contextuelle qui présente les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire wallon.

1. A l'origine de la proposition d'objectifs : l'analyse contextuelle

Aux termes de l'article D.II.2 §1er du CoDT « *Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale* ».

L'analyse contextuelle établie par la CPDT se base sur la recherche réalisée dans le cadre de son programme de travail 2016, recherche qui a abouti à « L'état du territoire wallon », présenté lors du colloque du 8 décembre 2016.

L'analyse contextuelle, jointe en annexe 1, se distingue de « L'état du territoire wallon » par une présentation plus synthétique et une approche plus transversale orientée vers l'identification des enjeux de développement territorial.

Elle intègre également les résultats d'analyses spécifiques confiées en parallèle à la CPDT, et portant sur les spécificités des espaces urbains et ruraux et les stratégies des régions voisines.

L'analyse contextuelle est structurée autour d'une approche en six dimensions :

- deux dimensions territoriales : positionnement extérieur et structuration interne de la Wallonie ;
- quatre dimensions thématiques : démographique et sociale, économique, de mobilité, patrimoniale et environnementale.

La dimension énergétique a été traitée de manière transversale.

L'ensemble des objectifs présentés s'inscrit dans une perspective de développement durable et se concrétisera de cette manière dans la suite du document.

Pour chacune de ces dimensions, un constat et des perspectives ont été établis sur la base de la situation existante. Cette première étape a permis d'identifier des besoins territoriaux. Les potentialités et contraintes du territoire ont été ensuite identifiées au regard de l'identification de ces besoins.

Une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire a également été produite.

A l'issue de ces analyses, des enjeux territoriaux ont été dégagés pour chacune des six dimensions.

2. Les principes retenus par le Gouvernement wallon pour la définition des objectifs régionaux

Les objectifs régionaux ont été définis sur la base des six principes suivants :

1. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire sont définis à l'échelle de la Wallonie

Aux termes de l'article D.II.1 du CoDT : *« les objectifs de développement territorial, d'aménagement du territoire et, le cas échéant, d'urbanisme sont déclinés sur la base d'une analyse contextuelle du territoire concerné à quatre échelles :*

1° le schéma de développement du territoire pour la Wallonie;
2° le schéma de développement pluri-communal pour tout ou partie des territoires de plusieurs communes;
3° le schéma de développement communal pour l'ensemble du territoire communal;
4° le schéma d'orientation local pour une partie du territoire communal ».

2. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire tiennent compte de la hiérarchie que le CoDT établit entre les outils

Aux termes de l'article D.II.16 du CoDT, le SDT s'applique :

- aux outils de planification d'échelle inférieure (plan de secteur et schémas),
- à la localisation de projets :
  - portant sur certaines constructions ou équipements de service public ou communautaire,
  - visant à urbaniser des terrains de plus de 15 hectares pour développer certains projets,
- aux guides d'urbanisme.

C'est pourquoi les objectifs proposés ont été conçus de manière à être déclinés dans les schémas d'échelle inférieure et à fixer les principes à respecter pour la localisation des deux types de projets visés ci-dessus.

3. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire ont un caractère stratégique

Ils ne doivent pas être confondus avec des objectifs à caractère opérationnel.

Le SDT doit en effet définir les principes de mise en œuvre des objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire. Il peut également comporter des mesures de gestion et de programmation relatives aux principes qui seront définis. C'est donc dans ce cadre que le Gouvernement pourra leur donner un caractère plus opérationnel.

4. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire prennent en compte les politiques sectorielles de la Région dans la mesure où elles revêtent une dimension territoriale

5. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire ne portent pas sur la gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est considérée comme un moyen plutôt que comme une fin.

6. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire ne sont pas spécifiques à certains territoires

Un nombre limité d'objectifs a été retenu afin de permettre une meilleure maîtrise des objectifs. Le corollaire de cette méthode c'est que les objectifs restent généraux et applicables à l'ensemble du territoire. Pour autant les objectifs retenus répondent aux enjeux territoriaux identifiés par la plateforme d'intelligence territoriale pour des territoires spécifiques.

3. Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire proposés ont pour ambition de répondre aux enjeux territoriaux mis en évidence dans l'analyse contextuelle.

Dans un premier temps, des enjeux ont été formulés pour chacune des dimensions de l'analyse contextuelle. Quarante-cinq enjeux ont ainsi été identifiés pour l'ensemble des six dimensions dans l'analyse contextuelle. Ceux-ci interpellent la capacité de mobilisation du territoire et de ses acteurs au regard de multiples problématiques spécifiques.

L'ensemble de ces matériaux sert de support à la définition d'une ambition formalisée au travers d'objectifs.

Cette méthode a néanmoins démontré ses limites par manque de transversalité. Il est en effet rapidement apparu qu'un même objectif peut concerner différentes dimensions mises en évidence dans l'analyse contextuelle. Rédiger les objectifs de la sorte aurait conduit à plusieurs redites et donc à diluer le message.

La mise en perspective de ces enjeux a permis de décliner ces objectifs suivant quatre modes d'actions. La transformation des enjeux en objectifs introduit en effet une vision transversale au document en s'écartant de la structure par dimension de l'analyse contextuelle.

C'est pourquoi les objectifs établis par dimension ont été regroupés en référence à quatre modes d'action stratégiques qui peuvent être adoptés vis-à-vis du territoire (appelés méta-objectifs) :

Se positionner et structurer

La Wallonie est inscrite dans un système territorial complexe et présente sa propre organisation interne. En regard de ces mouvements en constante recomposition, le territoire wallon doit effectivement se positionner et se structurer.

Anticiper et muter

De grands défis s'annoncent pour demain et la Wallonie se doit de prévenir et d'accompagner ces changements. Elle doit être capable d'anticiper, de s'adapter rapidement et d'évoluer.

Desservir et équilibrer

Le territoire wallon et ses équipements doivent apporter une réponse la plus efficiente possible aux besoins et aspirations de l'ensemble des acteurs, d'où la nécessité de desservir et d'équilibrer.

Préserver et valoriser

La Wallonie dispose de nombreuses ressources naturelles et anthropiques. Elles constituent des richesses qu'il s'agit de préserver et de valoriser.

Cette démarche est illustrée ci-dessous :

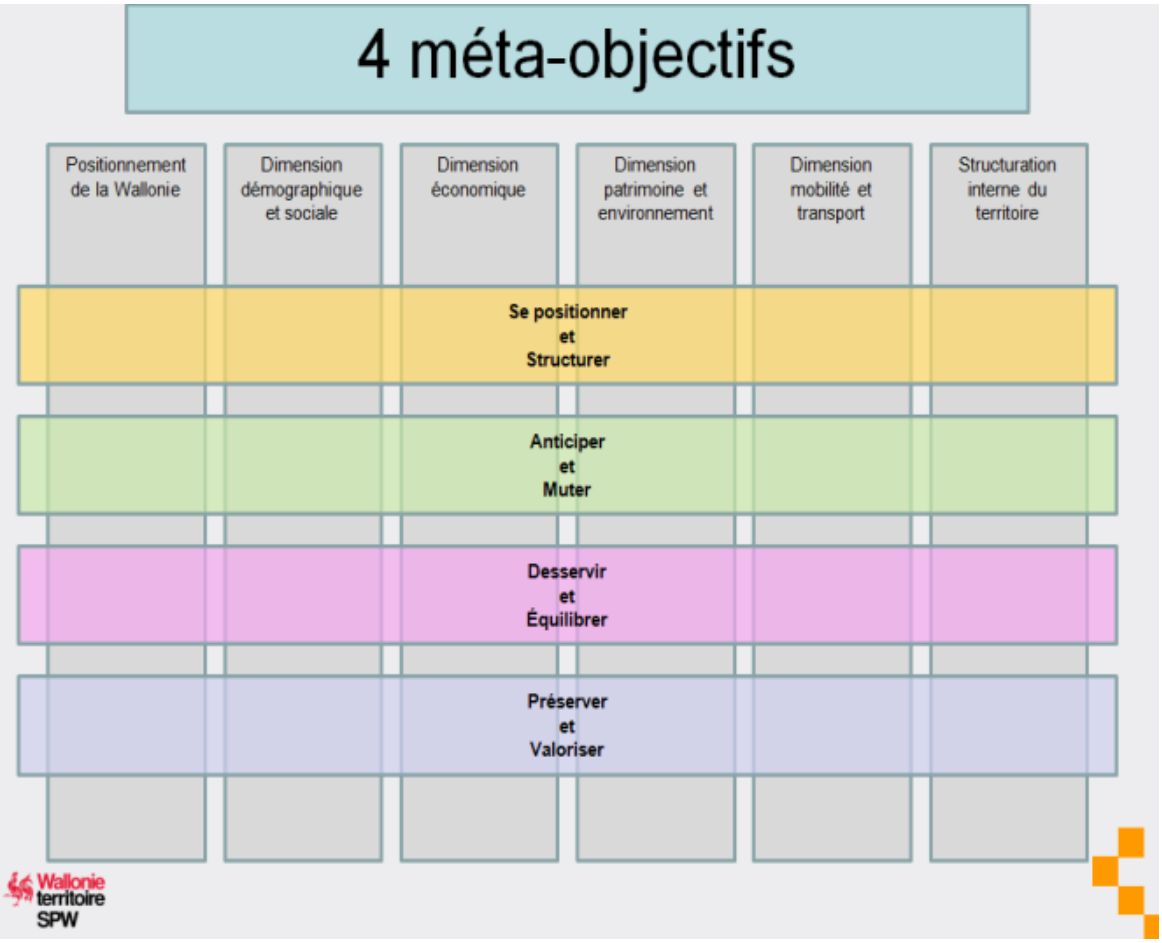

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire

Conformément à l'article D.II.2 §2, alinéa 2 du CoDT, les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire ont pour but :

1. *La lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressource*
2. *Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale*
3. *La gestion qualitative du cadre de vie*
4. *La maîtrise de la mobilité*

Chaque objectif régional de développement territorial et d'aménagement du territoire proposé fait à la fois écho aux principaux enjeux territoriaux mis en évidence dans l'analyse contextuelle qui a été établie par la CPDT ainsi qu'aux quatre principes énoncés ci-dessus.

Chaque objectif présenté est ainsi assorti de symboles correspondant au(x) principe(s) qui le sous-tend(ent).

A. Se positionner et structurer

SS.1 Accroitre le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen

2

La mondialisation et la métropolisation s'appuient sur un réseau de villes internationales et attractives qui facilitent les rencontres et les interactions entre les acteurs et les idées. Les métropoles sont le lieu de concentration de la main d'œuvre qualifiée, des activités économiques, des institutions et des centres de décision. Ces concentrations permettent des économies d'échelle et des interactions entre activités et services qui les renforcent mutuellement, au bénéfice d'un large hinterland. Tout comme aux autres échelles, les concurrences sont de plus en plus vives entre les aires métropolitaines qui cherchent à valoriser et à renforcer leurs dotations spatiales (universités, aménités, offres résidentielles, pôles de compétitivité…). L'économie de la connaissance (centres de recherche, universités, entreprises regroupés dans les pôles de compétitivité wallons et soutenus par le plan Marshall) construit les nœuds qui permettent à la Wallonie d'utiliser ses atouts pour mieux se situer dans l'économie mondialisée.

La Wallonie dispose déjà de plusieurs portes d'entrée (les deux aéroports wallons, le port maritime de Liège, le canal Seine-Nord-Europe, les lignes et gares TGV frets et passagers) qui participent à sa connexion à l'échelle internationale et suprarégionale et permettent l'irrigation de son territoire.

Cependant la Wallonie ne dispose pas de réelle métropole et seules certaines parties de son territoire profitent des dynamiques métropolitaines voisines.

L'objectif est d'inscrire et d'affirmer la position de la Wallonie dans les dynamiques et les réseaux des métropoles européennes de l'Europe du Nord-Ouest (Paris, Londres, Bruxelles, Luxembourg, la Randstad, la Ruhr) qu'ils soient économiques, culturels, de recherches, d'enseignement et d'infrastructures.

SS.2 Insérer la Wallonie dans les réseaux économiques transrégionaux et transfrontaliers

2

Les interdépendances mutuelles entre la Wallonie et les territoires qui l'entourent sont de plus en plus fortes et se marquent dans le développement de l'emploi transfrontalier principalement vers la Flandre et le Grand-Duché de Luxembourg tandis que des rééquilibrages sont à l'œuvre dans l'aire métropolitaine bruxelloise où la structure polycentrique se renforce.

La Wallonie se situe au voisinage de multiples pôles urbains dotés de centres de décisions, d'universités, de centres de recherche, de grandes entreprises et d'infrastructures qui participent fortement au développement économique de leur territoire de par l'activité et l'innovation qu'ils génèrent.

L'attractivité des universités voisines (Bruxelles, Louvain, Gand, Aix-la-Chapelle, Belval - Luxembourg, Lille, Maastricht) se marque par le recrutement d'une partie des étudiants et du

personnel au sein du territoire wallon. Ces pôles de connaissances ont tendance à collaborer de plus en plus en réseau par-delà les frontières régionales et nationales.

À l'instar de la Wallonie, les Régions voisines se sont dotées de stratégies de spécialisation et d'innovation *(Smart Specialisation Strategy)*. La plupart des six pôles de compétitivité wallons ont leur homologue dans au moins un des territoires voisins.

Les secteurs relevant de l'économie présentielle se prêtent également à un travail collaboratif par-delà les frontières notamment dans le secteur émergent de la *silver economy,* dans celui de la construction durable ou dans celui de la valorisation touristique du territoire (cf. Marque Ardenne, circuits touristiques thématiques transfrontaliers…).

Dans d'autres domaines, on observe davantage une réelle concurrence et très peu de collaboration transrégionale ou transfrontalière (cf. les implantations commerciales, les aéroports, l'offre foncière dédiée à la logistique ou aux parcs d'activités…).

L'objectif est de conforter le positionnement de la Wallonie dans les réseaux économiques transfrontaliers et transrégionaux et dans les espaces institutionnels de coopération transfrontalière (notamment l'Eurométropole, l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région).

SS.3 Affirmer la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités

La Wallonie dispose d'un maillage très dense de villes et villages, suffisant pour structurer et desservir le territoire (au niveau des activités économiques, des services, de l'éducation, de la culture …).

Les espaces ruraux et urbains wallons sont variés tant en termes de ressources naturelles que d'équipements, de savoir et savoir-faire ou de diversité sociale. Cette richesse constitue un atout en termes d'attractivité territoriale.

Cependant il existe certaines disparités territoriales qui peuvent être discriminantes (emploi, contexte socio-économique, aménités environnementales, mobilité, réseaux numériques, coût énergétique…), notamment dans les zones peu densément peuplées ou encore dans des quartiers urbains paupérisés, et peuvent être amplifiées par des phénomènes de concurrence entre territoires.

De plus, la diffusion de la multifonctionnalité économique et sociale au sein des espaces ruraux ainsi que la poursuite de l'étalement urbain, encouragés par la localisation excentrée de nombreuses réserves foncières, porte atteinte à la structure territoriale et à sa lisibilité. Cette situation provoque une pression sur l'usage du sol ce qui peut affecter les territoires, essentiellement agricoles, dans leurs spécificités.

L'objectif est de favoriser la complémentarité entre territoires dans le respect de leurs spécificités, y compris socio-économique, dans une structure territoriale régionale multipolaire affirmée.

SS.4 Faire des réseaux de transport et communication structurants un levier de création de richesses et de développement durable

La Wallonie, avec sa très grande densité de population et d'infrastructures de transport, occupe une position centrale au sein du Réseau Trans-Européen de Transport que l'Union Européenne souhaite finaliser à l'horizon 2030/2050. Parmi les neuf corridors multimodaux qui relieront les différentes parties du territoire européen, la Wallonie se situe au cœur du corridor Mer du Nord-Méditerranée et est directement connectée aux corridors Rhin-Alpes et Mer du Nord-Baltique.

Le territoire wallon est néanmoins relativement exigu et des possibilités de le contourner existent. On constate également une forte concurrence entre les Régions qui ambitionnent toutes de tirer parti de leur position stratégique au sein des corridors européens.

Dans le cadre du Plan Marshall, la politique des pôles de compétitivité a permis la création de richesses par l'essor du secteur de la logistique en Wallonie.

Cependant, à l'exception du Trilogiport et de l'aéroport de Liège, la Wallonie ne dispose pas sur son territoire de hubs de transport multimodaux majeurs. Cette situation la rend fortement dépendante des portes qui lui sont extérieures.

On constate de plus un déséquilibre modal en faveur du mode routier qui a des impacts importants sur l'environnement et le cadre de vie.

L'objectif est de tirer parti de la position de la Wallonie au sein des corridors européens et de capter des richesses issues des flux qui transitent par son territoire tout en minimisant les incidences.

SS.5 Articuler les dynamiques territoriales supra locales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

1 2

Depuis de nombreuses années, les communes wallonnes se sont organisées au sein de structures supra ou trans-communales[1] à différentes échelles et selon des thématiques diverses. Certaines communes se retrouvent impliquées dans plusieurs structures alors que d'autres ne sont impliquées dans aucune.

Certains territoires partagent une série d'enjeux communs. Leurs contours peuvent varier selon les thématiques (nature, tourisme, transport, services).

Bien que leurs spécificités soient différentes, la dichotomie zones urbaines-zones rurales peut s'estomper au regard des mutations que l'on observe (notamment socio-économiques).

Le patrimoine bâti ainsi que le patrimoine paysager restent quant à eux des références d'identification à un territoire.

Le recours au développement local et à la mobilisation des ressources locales s'impose de plus en plus pour consolider la résilience économique des territoires face aux fluctuations de l'économie mondiale.

L'objectif est de fédérer les dynamiques territoriales afin qu'elles participent au développement régional et au renforcement de l'identité wallonne.

[1] Supra-communal : désigne une structure se trouvant au-dessus, qui chapeaute plusieurs communes, qui n'en font pas forcément partie sur base volontaire. Les institutions supra -communales prennent des décisions qui s'imposent aux communes qui les composent.

Trans-communal : désigne une structure regroupant des communes qui s'associent parce qu'elles se reconnaissent un dessein partagé qui nécessite une stratégie commune. La trans-communalité peut être le résultat d'une option volontariste des acteurs locaux (réaliser des économies d'échelle, mutualiser les moyens) ou réglementaire (cas des contrats de rivière, des parcs naturels, etc.).

B. Anticiper et muter

AM.1 Répondre aux besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions socio-démographiques et aux défis énergétique et climatique

1 3

La Wallonie doit faire face à d'importantes évolutions socio-démographiques (vieillissement de la population, composition et taille des ménages,…).

Pour répondre à ces évolutions et dans l'hypothèse où le parc actuel est pérennisé, les besoins futurs en logements ont été estimés en 2015 à 13.000[2] logements par an en Wallonie jusqu'à l'horizon 2035. Cette estimation peut cependant varier en fonction du contexte économique, des politiques menées à l'échelon fédéral ou des régions voisines, ainsi que de la situation internationale.

Même si en chiffres absolus la production actuelle de logements répond à la demande, d'importantes disparités territoriales subsistent au niveau de la qualité du parc existant, de la dynamique immobilière et du coût de l'immobilier qui a augmenté deux à trois fois plus vite que le revenu moyen durant la première décennie 2000.

Conjuguée aux évolutions socio-démographiques, la difficulté d'accessibilité financière et la nécessité de construire et de rénover des logements plus en adéquation avec la taille des ménages favorisent l'émergence progressive de nouveaux modes d'habiter et la recherche d'une meilleure qualité de vie des wallons.

De plus, tant pour des raisons culturelles qu'économiques et fiscales, la mobilité résidentielle reste globalement faible et de nombreuses personnes habitent dans un logement qui n'est pas ou plus adapté à leurs besoins.

Le parc de logement actuel se caractérise par sa très faible adaptabilité et ses très mauvaises performances en matière d'efficacité énergétique.

L'objectif est d'anticiper ces nouveaux besoins et d'assurer le bien-être des Wallons.

[2] Chiffres du Bureau du Plan

AM.2 Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi

1 2

La Wallonie évolue dans un monde économique actuellement animé par deux grands mouvements : d'une part, la mondialisation, la métropolisation et la mise en réseau d'une large partie la société de la connaissance qui en résultent et, d'autre part, un retour vers des processus de proximité, de développement endogène et d'économie circulaire.

L'internationalisation de l'économie wallonne et son ouverture aux nouvelles technologies favorisent des mutations de son tissu économique et des changements de profils de main d'œuvre. Une partie de la population ne bénéficie cependant pas de ces changements faute de qualification adéquate.

Par ailleurs, le renforcement des dynamiques de circuits courts et d'économie circulaire apparaît nécessaire afin d'inscrire l'économie wallonne dans une logique de développement davantage durable et d'augmenter la résilience économique du territoire face aux fluctuations et dérégulation de l'économie internationale, au changement climatique et au besoin de cohésion sociale.

La Wallonie dispose de ressources nombreuses et difficilement délocalisables : les terres agricoles, la forêt, le sous-sol et les déchets dont une bonne part est transformée hors de ses frontières.

L'aménagement du territoire doit, au côté d'autres compétences, favoriser le développement de ces filières sur le territoire wallon.

L'objectif est d'ancrer l'économie wallonne dans ces dynamiques exogène et endogène et de renforcer l'emploi sur la valorisation de ses ressources.

AM.3 Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable

L'économie des territoires se spécialisent, voire se transforment en profondeur, en fonction de leurs caractéristiques. Dans les régions d'ancienne tradition industrielle, l'industrie lourde décline est plus ou moins par le développement du secteur tertiaire ou par un renouvellement industriel de type « high tech ». Cela provoque par contre des mutations en regard des besoins en main d'œuvre car nécessitant des profils généralement qualifiés.

Les évolutions technologiques (automatisation, robotisation, révolution numérique…) imposent de nouveaux défis à l'économie wallonne.

L'économie wallonne se transforme, marquée par une désindustrialisation continue et qui cède progressivement la place à une économie s'articulant autour d'une industrie à plus haute intensité technologique et des services avancés (services aux entreprises, banques, assurances,…), compatibles avec l'environnement urbain.

Le profil et les comportements des entreprises wallonnes évoluent : ce sont surtout les TPE et PME qui sont en forte croissance. Une partie d'entre elles tend à préférer la réutilisation de l'offre immobilière existante pour y développer leurs activités. On assiste également à un transfert d'activité depuis une implantation préexistante ce qui peut générer l'apparition de friches nuisibles à l'attractivité du territoire.

Au niveau des disponibilités foncières à vocation économique, certaines sous-régions souffrent toujours d'une situation de proche pénurie qui pourrait nuire au redéploiement économique du territoire wallon.

De plus, la Wallonie doit disposer d'une offre de terrains de grande dimension (plusieurs ha d'un seul tenant) afin de pouvoir accueillir des projets d'envergure.

Le secteur du commerce au détail témoigne d'une saturation de l'offre en immobilier commercial mais, également d'une inadéquation de celle-ci, singulièrement en centre-ville, en regard des attentes du secteur, notamment du point de vue de la taille des cellules.

Concernant le secteur du tourisme et des loisirs, il existe en Wallonie une concentration d'activités et de points d'intérêt. Les synergies entre acteurs pourraient être renforcées afin de proposer une offre plus complète et mutualiser les retours.

La lutte contre le réchauffement climatique et l'indispensable transition énergétique imposent aux différents secteurs de l'économie une efficacité énergétique accrue.

L'objectif est de répondre aux défis liés aux changements de l'économie wallonne.

AM.4 Inscrire la Wallonie dans la transition numérique

En phase avec les objectifs de l'Agenda numérique européen et de la stratégie « Digital Belgium », la Wallonie a besoin d'améliorer la couverture numérique de son territoire.

Disposer de réseaux permettant une transmission de données numériques en grande quantité est devenu une nécessité de plus en plus vitale pour un nombre croissant d'entreprises. Il en va de même pour les ménages en vue d'accéder à divers services dont l'accès physique en dehors d'internet devient de plus en plus restreint.

La Wallonie souffre d'un retard dans l'équipement numérique de son territoire, particulièrement en dehors des zones les plus densément urbanisées. De vastes « zones blanches » subsistent tant pour la fibre optique que pour la couverture 3G et, a fortiori, 4G.

Un équilibre est à trouver entre l'objectif d'équité (dans ce cas, faire en sorte que chacun puisse avoir un accès de qualité quelle que soit sa localisation) et l'objectif d'efficience (faire en sorte que la charge ainsi répercutée sur les clients présents en Wallonie soit modérée et en phase avec celle pratiquée chez les voisins malgré un étalement beaucoup plus prononcé).

Par ailleurs, le numérique est également devenu un réel secteur d'activité susceptible de générer de nombreux emplois. A cet égard, la Wallonie souffre d'un déficit de développement de l'emploi dans ce domaine.

Pourtant, la Wallonie dispose d'un potentiel de formation et de recherche pour développer des activités innovantes liées à ce secteur. Elle présente également de par sa position centrale au sein de l'Europe du nord-ouest des atouts pour attirer les services nécessaires à leur développement.

L'objectif est de développer l'économie du numérique et d'en faire profiter l'ensemble des territoires et de ses habitants.

AM.5 Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

L'énergie constitue un bien de première nécessité pour la population et les entreprises. Sa maîtrise apparait essentielle pour la compétitivité de l'économie wallonne.

Les défis environnementaux et climatiques font de l'énergie un produit à utiliser avec parcimonie.

La sécurité d'approvisionnement et le prix de l'énergie sont deux enjeux auxquels la Wallonie doit faire face dans les prochaines décennies.

La production et le stockage de l'énergie nécessite des superficies importantes. La production des énergies renouvelables nécessite quant à elle des localisations bien particulières. Le photovoltaïque est peu consommateur d'espace et produit relativement peu de nuisances là où l'éolien est généralement peu accepté lorsqu'il est proche de zones d'habitation. Les nouvelles centrales thermiques, fonctionnant à la biomasse ou au gaz, nécessitent d'être situées près de cours d'eau pour leur refroidissement. Enfin, les unités de production industrielles doivent être localisées à proximité du réseau de transport énergétique, celui-ci devant présenter des réserves de capacité.

La Wallonie tend à être de plus en plus dépendante vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie, alors que la pérennité des ressources, notamment fossiles, est de plus en plus incertaine.

L'état du bâti wallon, en moyenne très énergivore, constitue un problème important dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le secteur des transports est par ailleurs largement dépendant des énergies non-renouvelables et il voit sa consommation énergétique augmenter en continu, en lien avec un accroissement des déplacements et des distances entre les différentes fonctions.

Tout en s'inscrivant davantage dans la transition énergétique, l'objectif est dès lors de gérer aussi bien la production que la consommation, d'anticiper les incertitudes et, d'accélérer les initiatives permettant l'accès de l'énergie à tous.

C. Desservir et équilibrer

DE.1 Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente

1 2 4

En Wallonie comme ailleurs, l'évolution sociétale tend vers une individuation croissante et une diminution progressive des mécanismes de solidarité. Les processus de fragilisation et de marginalisation de certaines personnes sont globalement similaires pour les zones urbaines et rurales (bénéficiaires d'allocations sociales, ratio d'emploi intérieur, quartiers en difficultés). Toutefois, certains quartiers de ville se singularisent par la concentration de la précarité amplifiant les disparités socio-économiques et la dégradation du cadre de vie.

Le vieillissement de la population induit un besoin de services et d'équipements collectifs diversifiés et adaptés aux personnes âgées : espaces publics, loisirs, services de santé, structures d'hébergement, services à domicile, etc.

Des carences en termes d'équipements et de services (crèches, établissements scolaires…) sont observées et attendues de manière variable sur le territoire.

Dans les zones de faible densité d'activités humaines (résidence, emploi…), le maintien ou la création d'équipements et de services destinés à répondre à ces besoins peut poser problème en raison d'un nombre insuffisant de personnes susceptibles de bénéficier de ces services (qu'il s'agisse d'un problème de rentabilité ou de respect de normes légales). Dans les zones plus urbaines, des problématiques territoriales particulières, souvent couplées à des difficultés socio-économiques, handicapent la revitalisation des quartiers (friches, bâti dégradé, manque d'espaces verts, etc.)

La diminution de la part de la population active (et donc imposable) engendre une baisse de la base taxable pouvant impacter le budget des collectivités, leur fonctionnement et la bonne exécution de leurs missions de services publics (gestion des équipements collectifs, etc.). Il en résulte un besoin d'établir de nouvelles stratégies de financement, de rationalisation et d'organisation territoriale des services et des équipements.

La Wallonie dispose d'un réseau relativement dense de villes "moyennes à grandes" bien équipées, sur lequel l'offre en services et en équipements publics pourrait s'articuler.

La pression foncière observée dans les villes peut entrainer la relégation d'une série de services et d'équipements publics hors des centres villes, ce qui engendre une accessibilité dépendante de la voiture individuelle et une dynamique d'étalement urbain. Il sera nécessaire pour la Wallonie de se doter d'une stratégie territoriale adaptée à cette problématique.

Actuellement, la superficie commerciale par habitant est suffisante mais ce constat global masque des disparités importantes sur le territoire, avec une offre commerciale très développée dans certaines communes à population relativement faible, tandis que certaines communes très peuplées ne présentent pas une bonne santé commerciale.

La diminution du territoire de vie des personnes âgées entraîne une demande croissante en commerces et services de proximité.

L'objectif est d'assurer la cohésion des territoires, d'y réduire les inégalités et d'accorder aux citoyens les mêmes chances de tirer parti.

DE.2 Créer les conditions favorables à la diversité des fonctions et à l'adhésion sociale aux projets

L'étalement urbain et la faiblesse de la mixité des fonctions génèrent des contraintes en termes de mobilité et une consommation énergétique accrue.
Le phénomène de métropolisation prive les centres de certaines fonctions (bureaux, commerces, …) et s'accompagne d'une périurbanisation de plus en plus lointaine caractérisée par une spécialisation des espaces (habitat, parc d'activité, centres commerciaux, …).
Les territoires présentent des déséquilibres qui s'accentuent et se matérialisent par des ségrégations socio-spatiales entre les aires métropolitaines dynamiques et les aires rurales éloignées. Ce phénomène a pour effet d'y rendre de plus en plus délicate l'acceptabilité de nouvelles fonctions.

La migration résidentielle provenant des aires métropolitaines sur de larges espaces accroit les difficultés d'assurer un accès aux principaux services (mobilité, commerce, emploi…).

L'objectif est de réconcilier les différentes fonctions du territoire.

DE.3 Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs

La densification accrue de l'habitat et la diminution de l'espace privé induisent un besoin plus important d'espaces publics de qualité et notamment d'espaces verts.

Ces espaces sont des lieux d'échange qui favorisent les rencontres informelles, des lieux d'activité physique et de reconnexion à la nature. Selon leur conception, ils permettent aussi une atténuation des effets négatifs du changement climatique (régulation thermique, réduction de la pollution de l'air, prévention des inondations, connections des habitats naturels…).

Cependant, dans la majorité des cas, les seuls espaces publics sont des voiries qui sont surtout aménagées en fonction de la circulation et du stationnement automobile.

De plus, la qualité des espaces publics est très variable - qu'il s'agisse des voiries, trottoirs, parkings, places, espaces verts... - et partout se pose la question du coût de leur entretien, de leur contrôle social et de leur inadaptation aux modes de déplacements doux et pour les personnes à mobilité réduite.

Des espaces publics de qualité participent à l'attractivité du territoire, à la qualité du cadre de vie et au bien être de la population. Ils doivent rencontrer les besoins actuels et prévisibles de la population (vieillissement) et les évolutions en termes de mobilité en fonction des spécificités sous-régionales.

DE.4 Soutenir les modes de transport durable et adaptés aux diversités territoriales

La pression environnementale engendrée par le secteur du transport n'est pas nouvelle. Responsables de 20% des émissions de CO_2, de particules fines et/ou à l'origine de nuisances sonores, les différents modes de transport sont contraints, par les directives européennes, d'améliorer leurs performances environnementales.

Dans l'hypothèse d'un maintien des tendances actuelles en termes de mobilité et de transport, à l'horizon 2050, le secteur émettrait des taux de CO_2 toujours supérieurs à ceux de 1990, 90% du transport devrait être encore dépendant du pétrole, et les coûts induits découlant de la pollution devraient continuer à augmenter.

Les nuisances environnementales provoquées par les transports sont ainsi identifiées comme des impacts territoriaux majeurs (nuisances sonores, visuelles, pollution par les particules et réduction de la qualité de l'air, vibrations, accaparement de l'espace par des infrastructures de transports, de stockage voire de stationnement des véhicules…).

En Wallonie, le déséquilibre modal en faveur du mode routier amplifie ces impacts et les disperse à travers le territoire.

L'offre actuelle en service de transport est relativement homogène mais peu adaptée aux spécificités hétérogènes du territoire et des besoins en mobilité.

L'objectif est d'améliorer la durabilité environnementale des systèmes de transports adaptés aux spécificités des territoires.

DE.5 Organiser la complémentarité des modes de transport

La densité du réseau routier wallon a favorisé la dispersion de l'urbanisation sur tout le territoire. Elle entraine la complexification des chaines de déplacements et le recours à des modes de déplacements motorisés individuels.

Au niveau de la mobilité des personnes, les principaux nœuds intermodaux structurants sont les gares ferroviaires et les gares routières.

Les nœuds intermodaux ne consistent cependant pas uniquement en besoin d'infrastructure lourde mais s'appuient également dans une gestion qualitative de l'espace public notamment pour la mobilité des personnes (cheminement vélo, piéton,…).

Au niveau du transport des marchandises, la Wallonie dispose d'une douzaine plateformes multimodales, et de nombreuses plateformes logistiques dont le rôle est d'optimiser le transport de marchandises à travers un ensemble d'activités à valeur ajoutée.

Les plateformes multimodales se situent majoritairement sur l'ancien axe industriel et au-delà, depuis Liège (Trilogiport) jusqu'à Mouscron, le long des infrastructures ferroviaires et fluviales. Les plateformes logistiques sont localisées en fonction de multiples critères (réseaux des entreprises, prix du terrain, accessibilité, marché à desservir, etc.). Elles font de plus en plus partie intégrante de la chaine d'acheminements des marchandises, notamment pour l'approvisionnement urbain et génèrent des flux de transport importants.

La Wallonie dispose de deux infrastructures aéroportuaires majeures : l'aéroport de Charleroi (Brussels-South Charleroi Airport) et l'aéroport de Liège (Liège Airport) qui ne sont pas connectées au rail.

L'objectif est de rendre les chaines de déplacements plus efficientes.

D. Préserver et valoriser

PV.1 Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés

Les cœurs des villes et des villages concentrent les activités et sont généralement bien desservis par différents réseaux de transport de personnes, voire de marchandises. Les villes – de la petite localité à la métropole internationale – constituent un moteur du développement.

Les espaces urbanisés permettent d'accroître la cohésion sociale et les interactions, de consolider l'économie, de réduire les coûts collectifs et de favoriser un renforcement mutuel des activités économiques, commerciales, culturelles et administratives.

En Wallonie, ils perdent depuis plusieurs décennies nombre d'activités économiques et d'habitants au profit de leur périphérie.

Les villes wallonnes, et singulièrement les pôles de l'ancien sillon industriel, souffrent ainsi d'un déficit d'activités et, dès lors, d'attractivité, voire d'image, entretenant le mouvement de périurbanisation et pénalisant un nouveau développement régional. Cette spirale négative est également observée dans certains espaces moins densément peuplés et/ou localisés à distance des centres urbains (fond de vallées, quartiers de gare…).

La Wallonie compte bon nombre d'espaces à l'abandon (SAR et dents creuses) ou en cours de dégradation (bâti insalubre). Cependant, la qualité patrimoniale du parc de logement présente un potentiel pour la création d'un cadre de vie de qualité.

L'objectif est de valoriser les espaces urbanisés et de créer un cadre de vie agréable associant les qualités architecturales, patrimoniales et paysagères et où chaque citoyen peut rencontrer la plupart de ses besoins.

PV.2 Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions de l'urbanisation

Les activités humaines exercent une pression sur le patrimoine naturel et paysager, ce qui se traduit par le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale et une uniformisation des paysages. À l'échelle wallonne, 31% des espèces sont menacées d'extinction à court ou moyen terme.

En Wallonie, le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport, très denses, participe fortement à la fragmentation structurelle du territoire. Les perspectives en termes de croissance démographique et d'évolution des ménages annoncent une augmentation des pressions sur l'environnement (étalement urbain, consommation d'énergie accrue…).

La diversité des espaces ruraux et urbains participe à l'attractivité du territoire. Une série d'objectifs à atteindre à l'horizon 2020 pour la biodiversité ont été fixés par des stratégies nationales, européennes et internationales.

L'objectif est de veiller à la préservation et à la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers qui constituent des ressources économiques importantes pour la Wallonie, l

PV.3 Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources

Les croissances démographiques et économiques observées ces dernières décennies entrainent un important prélèvement de ressources non-renouvelables ainsi que le rejet d'éléments nocifs et de déchets non (re)valorisés. La poursuite de l'artificialisation des territoires contribue également à la consommation d'une ressource non-renouvelable, la terre. L'air, l'eau et le sol - des ressources altérables - perdent eux de leur qualité.

Cependant, ces ressources doivent être protégées et/ou réservées pour assurer leur pérennité ainsi que celle des secteurs économiques associés. Le territoire wallon est riche en ressources primaires (agriculture, sylviculture, et sous-sol) et en ressources naturelles (comme l'eau souterraine) qu'il convient de valoriser pour permettre leur renouvellement ou éviter leur épuisement, tout en arbitrant leurs concurrences.

Progressivement l'économie wallonne se transforme et de nouveaux secteurs deviennent porteurs d'investissements. Le recyclage des matériaux et la réutilisation des déchets tendent à prendre une part de plus en plus importante dans les cycles de production économique. L'économie circulaire s'inscrit également dans une perspective de circuits courts, de mutualisation et de réutilisation des ressources et des biens.

En Wallonie le phénomène de périurbanisation contribue tant à la fragmentation qu'à l'artificialisation du territoire par la consommation d'espaces. Ce phénomène implique également des dépenses importantes pour les réseaux de distribution de l'énergie et les réseaux de communication.

L'objectif est de développer le territoire en limitant les impacts sur ses ressources.

PV.4 Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et l'exposition aux nuisances anthropiques

1 3

Les risques d'origine naturelle (risques d'inondation, risques karstiques, vagues de chaleur) et d'origine anthropique (SEVESO, nucléaire, canalisations, pollutions) menacent tant les activités humaines que la faune, la flore et le paysage.

Le contexte du changement climatique et des transitions énergétique et technologique s'impose dans la définition des politiques d'aménagement du territoire

Les besoins s'évaluent notamment en termes de prévention (processus de "décarbonation" de la société et du système territorial) et d'adaptation (intégration des aléas climatiques dans la gestion des territoires, ainsi que dans la conception urbanistique et architecturale).

L'exposition aux risques est très variable selon les endroits du territoire, en fonction notamment de la topographie, du sous-sol et de la proximité d'activités à risque. Ces risques, qui peuvent se superposer et se combiner en certains lieux, nécessitent une gestion globale.

L'objectif est de gérer les risques et les nuisances et de les intégrer dans la conception de l'aménagement du territoire.

PV.5 Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

2

La Wallonie présente une concentration d'activités et de points d'intérêt disséminés à travers toute la Région qui peuvent être valorisés afin de renforcer son attractivité touristique.

A partir de ces atouts du territoire, il est possible de développer tant un tourisme grand public qu'un tourisme individuel et diffus (paysage, nature, petit patrimoine, …).

La position centrale de la Wallonie au sein de la zone de chalandise de l'Europe du Nord couplée à la présence d'un réseau de communication très développé (réseau routier et autoroutier dense et bien réparti sur le territoire), présence de deux aéroports (Liège et Charleroi) et d'une gare TGV (Liège) contribuent également à son développement touristique.

Cependant, les infrastructures touristiques - hébergements et attractions - ne se concentrent généralement pas dans les principales villes wallonnes (à l'exception des hôtels pour le tourisme d'affaires et culturel), ni dans les communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes.

Même si les activités touristiques participent à la multifonctionnalité des espaces ruraux, des faiblesses sont toutefois observées au niveau de l'accessibilité des territoires par des modes alternatifs à la route ainsi que pour les connexions haut-débit.

Une forte mobilisation des atouts locaux à travers notamment les patrimoines bâti, paysager, naturel et culturel contribue au renforcement de l'économie présentielle et aux développements des territoires.

Le développement des équipements touristiques et de loisirs répondant aux attentes en matière de qualité mais aussi en matière d'innovation contribue également au renforcement de l'attractivité des territoires.

L'objectif est d'accroître les liens entre tourisme et territoire.